



Analyse pour vous « l'argumentaire » de l'



Vous trouverez intercalés en rouge notre analyse des arguments indéfendables de l'association des comptables publics.

Argumentaire

SCSFIP : 1^{ère} remarque, l'ACP a eu la décence d'intituler son petit outil de lobbyiste « argumentaire » ce qui permet de bien comprendre de quoi il s'agit...

LE PROJET DGFIP du 2 avril 2014

Le 1^{er} janvier 2015, la DGFIP sera défiliarisée. Les cadres des deux filières pourront demander leur mutation sur l'ensemble des postes comptables de la DGFIP.

SCSFIP : peut-être le seul point sur lequel nous sommes d'accord, la défiliarisation complète doit bien avoir lieu au 1^{er} janvier 2015

Aujourd'hui, la répartition des indices (1015, 1040, HEA, HEB, HEC) et le nombre de cadres par grade sont très différents selon les filières.

SCSFIP : ...et sont le fruit d'une histoire et de règles de gestion différentes, c'est important pour la suite.

Le 2 avril, lors d'une réunion technique d'approfondissement avec les organisations syndicales, la Direction générale a présenté son projet des futures règles d'accès aux postes comptables.

Ce projet détruit les perspectives de carrière des IDHC sur les postes HEA et HEB. Il n'apporte aucun accès supplémentaire aux postes comptables hors échelle lettre aux IP. Il ferme l'accès aux HEC aux AFIPA.

SCSFIP : 1^{ère} tentative d'intoxication, tout le monde est perdant...
Comme si l'accès à quelques postes HEC sur les 47 disponibles allait offrir des carrières aux quelques 600 AFIPA qui remplissent les conditions pour accéder à un poste indicié...
Comme si un quota d'une dizaine de HEB était la solution aux 1000 IP qui peuvent aussi postuler pour un poste comptable...

Ce projet, exclusivement basé sur une logique de grade, porte en germe une forte réduction des promotions des IDCN sur les postes comptables C2. Cela entraînera une réduction des promotions des inspecteurs au grade d'IDCN sur des postes comptables C3.

SCSFIP : encore une fois nous saluons la prise de conscience -certes tardive- de l'ACP, que les réductions de promotion et de carrière qui concernent l'ensemble de la DGFIP et en premier lieu ses cadres supérieurs s'appliquent aussi aux IDIV...

L'ACP porte un projet de répartition entre les grades des postes comptables sur-indiciés. Ce projet a été construit à partir des données de 2011 et 2012. En fonction des données disponibles au 31/12/2013, la répartition des cadres sur les postes comptables, qui sert de socle à la définition des quotas propres à conserver les perspectives de carrière, est un peu différente de la photo du 31/12/2012.

SCSFIP : le projet de l'ACP s'appuie donc sur une photographie totalement obsolète, qui est le fruit de règles de gestion propres à chaque grade avant fusion. Elle ignore (ou fait semblant d'ignorer) que les temps ont changé et qu'en particulier la carrière administrative des cadres supérieures a été totalement dégradée...

La photo au 31/12/2013

Selon les informations fournies par l'UNIP¹ permettant de distinguer les IDHC ex IDCN et les IDHC ex IP, la photo au 31/12/2013 se présente ainsi :

DGFIP												
catégorie	grade											TOTAL
	AFIP	AFIPA	IP	IDHC ex IP*	IDHC	CH1	CH2	CH3	CH4	CH5	CH6	
HEC	16	7	-	-	1	3	-	1	-	-	-	28
HEB	9	48	-	-	20	2	1	-	7	-	-	87
HEA	3	136	-	6	126	-	2	-	2	1	-	276
1040	-	44	8	19	42	-	-	3	2	2	22	142
1015	-	32	17	45	64	-	-	1	10	-	-	169
Total	28	267	25	70	253	5	3	5	21	3	22	702

* source : UNIP

GP												
catégorie	grade											TOTAL
	AFIP	AFIPA	IP	IDHC ex IP	IDHC	CH1	CH2	CH3	CH4	CH5	CH6	
HEC	7	4	-	-	1	-	-	-	-	-	-	12
HEB	8	37	-	-	20	-	-	-	-	-	-	65
HEA	3	56	-	-	118	-	-	-	-	-	-	177
1040	-	3	-	-	14	-	-	-	-	-	-	17
1015	-	-	-	-	7	-	-	-	-	-	-	7
Total	18	100	-	-	160	-	-	-	-	-	-	278

FF												
catégorie	grade											TOTAL
	AFIP	AFIPA	IP	IDHC ex IP	IDHC	CH1	CH2	CH3	CH4	CH5	CH6	
HEC	9	3	-	-	-	3	-	1	-	-	-	16
HEB	1	11	-	-	-	2	1	-	7	-	-	22
HEA	-	80	-	6	8	-	2	-	2	1	-	99
1040	-	41	8	19	28	-	-	3	2	2	22	125
1015	-	32	17	45	57	-	-	1	10	-	-	162
Total	10	167	25	70	93	5	3	5	21	3	22	424

SCSFIP : cette photo est exacte, elle a été donnée par RH1B, mais ne saurait évidemment pas constituer une base de travail...

¹ Communiqué n° 24 de l'UNIP

Les quotas-cible proposés par la direction générale

La DGFIP propose les quotas cibles (répartition des postes comptables C1 selon les grades à un instant T) suivants :

	1015	1040	HEA	HEB	HEC
IDHC	60%	30%	10%	Pas de quota	
IP	20%	40%	5%		
AFIPA	20%	30%	85%		
AFIP					

SCSFIP : Ajoutons pour être complets : priorité au grade sur le HEC (AFIP puis AFIPA sur les postes vacants, etc), ce qui n'exclut d'ailleurs pas que des postes HEC puissent être vacants et donc être occupés par des AFIPA, comme l'a démontré le dernier mouvement sur les postes C1. Même chose pour le HEB (avec d'ailleurs une règle intermédiaire visant à préserver les IDIV HC que nous n'acceptons pas, voir sur ce plan le compte-rendu de la réunion technique).

Le tableau suivant compare, en pourcentages, les situations de l'existant au 31/12/2013 par filières, la situation de l'existant de la DGFIP (agrégation des données des deux filières) au 31/12/2013, le projet de la direction générale au 2 avril 2014, et les différences entre l'existant et le projet de la DGFIP :

SCSFIP : ici vient toute la perversité de la démonstration, on s'appuie sur un existant issu d'un autre temps, dont on demande la réplique. Nous allons donc ajouter ci-dessous d'autres données qui montrent le ridicule de ce raisonnement.

Cible												
			C1 1015		C1 1040		C1 HEA		C1 HEB		C1 HEC	
filiales			GP	FF	GP	FF	GP	FF	GP	FF	GP	FF
IDHC 3	Existant	%	100%	35%	82%	22%	67%	8%	31%	0%	8%	0%
		DGFIP	38%		30%		46%		23%		4%	
	Projet DG	DGFIP	60%		30%		10%		0%		0%	
	Evolution	%	22%		0%		-36%		-23%		-4%	
IP + IDHC ex IP	Existant	%	0%	38%	0%	22%	0%	6%	0%	0%	0%	0%
		DGFIP	37%		19%		2%		0%		0%	
	Projet DG	DGFIP	20%		40%		5%		0%		0%	
	Evolution	%	-17%		21%		3%		0%		0%	
AFIPA	Existant	%	0%	20%	18%	33%	32%	81%	57%	50%	33%	19%
		DGFIP	19%		31%		49%		55%		25%	
	Projet DG	DGFIP	20%		30%		85%		100%		0%	
	Evolution	%	1%		-1%		36%		45%		-25%	
AFIP	Existant	%	0%	0%	0%	0%	2%	0%	12%	5%	58%	56%
		DGFIP	0%		0%		1%		10%		57%	
	Projet DG	DGFIP	0%		0%		0%		0%		100%	
	Evolution	%	0%		0%		-1%		-10%		43%	

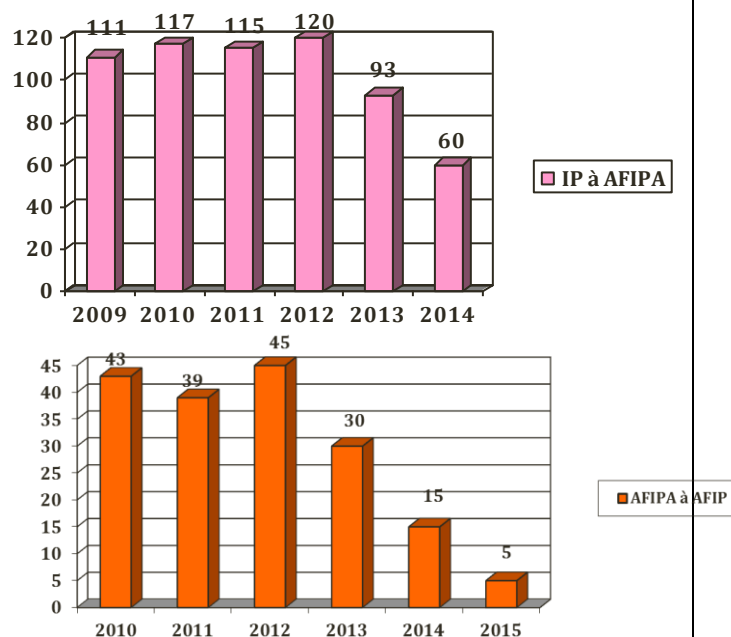
SCSFIP : Il est toujours facile de faire « parler » les chiffres lorsque l'on choisit ceux qui nous arrangent... Il faut donc élargir le raisonnement pour comprendre pourquoi les effets d'aubaine dont ont bénéficié les IDIV de la gestion publique ne constituent pas un avantage acquis. S'ils ont pu occuper autant de postes indicés, c'est **uniquement** parce que les cadres supérieurs de l'ex-DGCP déroulaient majoritairement une carrière administrative et que seuls une dizaine d'entre eux chaque année prenaient des postes comptables (pour lesquels ils bénéficiaient d'une priorité de fait sur les IDIV). Dès lors que ce n'est plus le cas la photo de l'existant n'a aucun sens. Rappelons donc quelques autres chiffres :

Promotion au grade d'AFIPA : Nombre de postes offerts au grade supérieur entre 2012 et 2014 :

- 50 %

Promotion au grade d'AFIP : Nombre de postes offerts au grade supérieur entre 2012 et 2015 :

- 90 %



Selon les règles de gestion d'accès aux postes comptables HEB et HEC proposées par la direction générale où la primauté du grade est la seule règle, il est illusoire d'espérer que des IDHC et des IP accèdent aux HEB, et que des AFIPA accèdent aux HEC.

SCSFIP : Il y en aura... quelques-uns, comme il y aura quelques collègues AFIP qui passeront AGFIP et quelques collègues AFIPA qui passeront AFIP. Les IP, AFIPA et AFIP ont toujours eu une attitude digne et responsable face à la dégradation de leurs carrières administratives, il serait temps que l'ACP en fasse de même.

Le tableau n'intègre pas les conservateurs des hypothèques. C'est pourquoi l'addition des quotas-cible de la filière fiscale est inférieure à 100%.

Les IDHC seront les laissés pour compte de la défiliarisation :

La direction générale souhaite concentrer l'accès des IDHC aux C1 sur les seules échelles chiffres. Cette proposition est une **dégradation majeure inacceptable**. Les IDHC de la GP occupent aujourd'hui les deux tiers des HEA de la filière GP ; 46 % des HEA de la DGFIP (126 postes comptables). Le projet de la DGFIP réduit ce nombre à 28.

Le faible quota HEA combiné à l'absence de quota pour HEB aboutit à un projet confiscatoire pour l'accès HEB alors que les IDHC GP occupent le tiers des HEB de la GP. Ainsi, ce sont 20 postes comptables HEB² que perdent les IDHC.

La perte de 118 postes comptables hors échelle lettre est seulement compensée à 32% par le gain de 37 postes 1015 et 1 poste 1040.

SCSFIP : les Idiv HC de la Gestion Publique devraient remercier la DGFIP (et surtout l'ex-DGCP) de leur avoir offert des carrières aussi inespérées et s'estimer heureux qu'elle continue de leur en proposer, bien qu'en nombre réduit, alors qu'ils n'ont jamais passé d'autres concours que celui d'inspecteur...

Nous partageons l'idée que la compensation proposée n'est pas acceptable, les postes 1040 et 1015 devraient, en effet, en priorité revenir aux IP.

Les IP seront les déçus de la défiliarisation:

La DGFIP souhaite inverser la proportion des IP sur les hors échelles chiffres. La réduction du quota 1015 est compensée par l'augmentation du quota 1040.

La DGFIP maintient l'accès des IP à la HEA au niveau marginal que connaît la filière fiscale acquis lors de promotions sur place.

² 20 HEB au 31/12/2013 ; 30 HEB au 31/12/2012

Le faible quota HEA combiné à l'absence de quota pour HEB aboutit à un projet confiscatoire pour l'accès HEB.

SCSFIP : il convient effectivement de mieux traiter les IP dans ces accès au poste. Nous citons la lettre de la principale association de défense des IP avec laquelle nous sommes parfaitement en phase :

« La logique de grade doit être la règle pour la répartition des postes de sorte que les postes hors échelle lettre doivent être attribués en priorité aux grades les plus élevés (AFIP et AFIPA), les postes hors échelle chiffre (1015 et 1040) doivent revenir d'abord aux AFIPA puis aux IP, puis aux IDIV HC. »

L'effet d'aubaine réservé aux AFIPA:

L'accès des AFIPA à la HEC est quasiment bouché en raison de la priorité des AFIP voulue par le DGFIP.

Pour compenser cette restriction par rapport au statut, la DGFIP permet à tous les AFIPA d'accéder aux postes comptables hors échelle lettre à 53 ans.

SCSFIP : on retrouve toujours cette amusante tentative de « défense » de l'accès des AFIPA au HEC pour faire oublier que l'objectif est bien de faire passer plus d'IDIV sur les postes HEB et HEA, au point que certains d'entre eux dérouleront de meilleures carrières que des AFIPA et surtout des IP qui ont pourtant franchi avec succès des sélections très difficiles (et avec la mobilité géographique afférente).

Une telle répartition, basée sur la seule logique de grade, méconnaît les logiques de carrière développées par les IDHC de la GP qui ont construit leur carrière en fonction des règles de gestion de la DGCP. Plus grave encore, l'injustice faite aux IDHC ne sert ni à offrir les débouchés de carrière qu'attendent légitimement les IP sur les HEA et HEB, ni à permettre l'accès aux HEC qu'attendent légitimement les AFIPA. Cette proposition va engendrer de réelles frustrations de la part des IDHC et des IP (85% des cadres), et ne répond pas aux aspirations des AFIPA.

SCSFIP : exact, elles ne répondent pas totalement aux légitimes aspirations des IP et AFIPA qui demandent la priorité d'accès aux postes comptables que justifie leur grade et, au-delà, les sacrifices consentis. Lorsqu'on lit que les IDIV HC de la GP ont construit leurs carrières en fonction des règles de gestion de la DGCP, on croit rêver. Mais d'après l'ACP, qu'ont fait les autres ? Ceux qui aujourd'hui n'ont plus de carrières administratives et dont l'ACP veut également figer les carrières comptables ?

L'ACP veut revenir aux règles de gestion de l'ex-DGCP ? Mais les cadres supérieurs en rêvent aussi ! Seulement ils sont peut-être davantage ouverts sur le monde qui les entoure et ont compris qu'il fallait évoluer avec son temps...